



MAYANNA HOME

Pensez votre intérieur comme vous le vivez



MES
PAPIERS A
CONSERVER

Selon le Service Public

Introduction

Vous rangez vos papiers administratifs et vous vous demandez quels documents garder et combien de temps ?

Ce dossier vous indique les règles pour les principaux documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé... selon le site service-public.fr

Les durées indiquées dans cette page sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents.

Il s'agit des délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit. Par exemple, demander un remboursement.

Il peut aussi s'agir des délais pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose. Par exemple, payer une amende.

Introduction

Vous pouvez bien sûr garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice.

En effet, les délais indiqués ne prennent pas en compte tous les cas de figure.

Ainsi, les délais peuvent être allongés si la prescription: Expiration d'un droit après un certain délai est suspendue ou interrompue. Par exemple, certains délais sont suspendus tant qu'une personne est mineure et commencent à courir uniquement à partir de la majorité.

Les documents peuvent aussi servir de preuve à l'appui d'actions très différentes.

A

Assurance

- Contrat
- Quittance
- Avis d'échéance
- Courrier de résiliation
- Preuve de règlement

date ou durée du contrat + 2 ans

- Relevé d'informations automobile : Permanent
- Assurance vie : 10 ans (*ce délais s'applique dès connaissance du contrat*)
- Dommages corporels : 10 ans

B

Banque

- Chèque à encaisser : 1 an et 8 jours
 - Contrat de prêt immobilier et consommation + justificatifs : 2 ans
(a partir de la dernière échéance)
 - Relevé de compte (compte courant, PEL, livret A...)
 - Talon de chèque
- 5 ans
- Ticket de carte bancaire (paiement et retrait) : jusqu'à réception du relevé de compte.

C

Consommation - Appareil ménager

- Certificat de garantie : jusqu'à la fin de la garantie
- Facture d'un appareil ménager : jusqu'à la fin de la garantie

A noter : il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

F

Famille

- Acte d'état civil (copie intégrale et extrait : permanente
(certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent))
- Avis de versement d'allocations familiales : 5 ans
- Jugement de divorce ou d'adoption : permanente
- Acte de reconnaissance d'un enfant : permanente
- Contrat de mariage : permanente
(documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)
- Convention de pacs : permanente
- Livret de famille : permanente

I

Impôts et taxes

- Déclaration de revenus
 - Avis d'imposition sur le revenu
 - Justificatifs utilisés (ex : frais réels)
- 3 ans
à partir de l'année qui suit l'année d'imposition.
- Avis d'impôts locaux (taxes foncière et habitation) : 1 an
- 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement. -

A noter : les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles l'administration fiscale dispose d'un droit de reprise.

L

Logement

- Facture d'électricité
 - Facture de gaz
 - Facture d'eau
- 5 ans
- Facture de téléphone fixe
 - Facture de téléphone mobile
 - Facture internet
- 1 an
- Preuve de restitution de matériel box : 2 ans à partir de la restitution.
 - Facture liée aux travaux : 10 ans pour les gros-oeuvres
2 ans pour les petits travaux
 - Certificat de ramonnage : 1 an
 - Attestation d'entretien annuel d'une chaudière : 2 ans

L

Logement

- Acte de vente ou titre de propriété : permanente
 - Preuve du paiement des charges de copropriété
 - Correspondance avec le syndic
 - Procès verbal d'assemblée générale de copropriété
- 5 ans
- Contrat de location
 - Etat des lieux
 - Quittance de loyer
- durée de location + 3 ans
- Courrier de révision de loyer : durée de location + 1 an
 - Inventaire du mobilier pour les locations meublées : durée de la location
 - Justificatif de versement de l'APL : 2 ans

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt.

En effet, certains documents peuvent prouver des dettes ou des créances: Droit permettant à une personne d'exiger quelque chose d'une autre personne, en général le paiement d'une somme d'argent. Terme souvent utilisé pour désigner la somme due. transmises aux ayants droit: Celui qui bénéficie d'un droit par le biais d'un parent ou d'un proche lors de la succession.

Certaines prestations sociales versées après le décès du bénéficiaire peuvent être recouvrées: Procédure de l'administration pour obtenir le paiement d'une somme due auprès des ayants droit: Celui qui bénéficie d'un droit par le biais d'un parent ou d'un proche pendant 5 ans à partir du décès.

P

Papiers militaires

- Livret militaire : permanente
- Attestation des services accomplis
ou état signalétique des services

Permanente

P

Particulier employeur

- | | |
|---|-------|
| <ul style="list-style-type: none">• Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique• Contrat de travail du salarié• Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie | 5 ans |
| <ul style="list-style-type: none">• Document relatif aux charges sociales• Attestation fiscale• Solde de tout compte | 3 ans |
| <ul style="list-style-type: none">• Comptabilisation des horaires du salarié : 1 an | |

À noter : si vous avez un compte sur les sites du Cesu ou de Urssaf Service Pajemploi, certains documents sont mis à votre disposition dans votre espace personnel : avis de prélèvement, récapitulatif fiscal des salaires du salarié... Suivez les recommandations de ces sites pour la conservation de ces documents et leur sauvegarde informatique.

S

Santé

- Carnet de vaccination
 - Carte de groupe sanguin
 - Carnet de santé
(Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité)
 - Permanente
 - Certificat médical
 - Examen médical (par exemple, radiographie)
- Permanente
- Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité : 2 ans
 - Carte de mutuelle
 - Demande de remboursement
- Variable selon l'organisme
- Preuve du versement d'indemnités journalières : jusqu'à liquidation des droits à la retraite

- Ordonnance
 - 1 an pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans
 - 5 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans
 - 3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de 43 ans ou plus
 - Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses

S

Scolarité

- Diplôme : permanente

A noter : en cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme. Vous pouvez cependant demander une preuve de votre réussite à l'examen.

T

Travail - Chômage - Retraite

- Bulletin de salaire
- Contrat de travail
- Certificat de travail
- Relevé d'indemnités journalières de maladie et de maternité
- Carte d'invalidité d'un enfant

Jusqu'à la liquidation de la retraite

- Solde de tout compte
- Note de frais

3 ans

- Bulletin de paiement de la pension de retraite : Permanente
- Attestation Pôle emploi : Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage
- Justificatif de versement d'allocations chômage : 3ans

(Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.)

V

Véhicule - Utilitaire

- Certificat d'examen du permis de conduire : jusqu'à réception du permis
- PV pour amende forfaitaire : 3 ans
- Facture : achat, réparation...
(+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés)
- Certificat de cession du véhicule
Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.

Durée de conservation du véhicule



MAYANNA HOME

Pensez votre intérieur comme vous le vivez

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.